

N° 2021/753 –
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un

Le : 27 août

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPSAC

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la Présidence de Madame PARVERIE Maryse , Maire

*Nombre de Conseillers
en exercice : 15*

Présents : 12

Votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/08/2021

Présents : MM. MAZEAUD, AUROUX, PAPAZIAN, GUILLOU, LAROUDIE
CHALARD, SHEPHERD, Mmes PARVERIE, CHADELAUD, BERNARD,
DESMERY , LONGERAS

Excusés : MM. VIEBAN, VAUDON, JUHEL

M. VAUDON Florent a donné pouvoir à M.Sébastien AUROUX

M. JUHEL Guillaume a donné pouvoir à Mme LONGERAS Valentine

Secrétaire de séance : Hugo LAROUDIE

2021-753 Objet : Tarifs Etude surveillée année scolaire 2021/2022

Madame la Maire rappelle la délibération en date du **26 juin 2020** qui fixait les tarifs de l'étude surveillée à compter du 1^{er} Septembre 2020 , comme suit :

* fréquentation de l'étude surveillée 6 soirs et plus dans le mois :

- 23,63€ (*forfait*) + goûter pour un enfant et par mois
- 10,80€ + goûter pour les enfants suivants d'une *même famille*

** fréquentation de l'étude surveillée de 1 à 5 soirs dans le mois :

- 11,21€ (*forfait*) + goûter pour un enfant et par mois
- 5,60€ + goûter pour les enfants suivants d'une *même famille*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE d'augmenter les tarifs énoncés ci-dessus à compter du 1^{er} Septembre 2021 , ce qui porte à :

* fréquentation de l'étude surveillée 6 soirs et plus dans le mois :

- 23,64 € (*forfait*) + goûter pour un enfant et par mois
- 10,81€ + goûter pour les enfants suivants d'une *même famille*

** fréquentation de l'étude surveillée de 1 à 5 soirs dans le mois :

- 11,22.€ (*forfait*) + goûter pour un enfant et par mois
- 5,61€ + goûter pour les enfants suivants d'une *même famille*
- Dit que la facturation aux familles sera faite chaque mois.

Ainsi dit et délibéré le jour, mois et an que dessus.

En Mairie le 27 août 2021

Certifiée exécutoire le :
Reçue en S/Préfecture le

Mme le Maire,

Publié ou notifié le :



REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE - 2 SEP. 2021

